



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUILLET 2016

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2016/07/04

DATE DE CONVOCATION  
30/06/2016

DATE D'AFFICHAGE  
30/06/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE SEPT JUILLET A VINGT HEURES,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de **M. GATARD Christian**, Maire.

Mme ENCRINE Eloïse est élue secrétaire de séance.

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 26

VOTANTS 33

#### PRÉSENTS

M. GATARD Christian, Mme LAUNAY Michèle, M. VALLÉE Didier,  
Mme MONMARCHÉE-VOISINE Agnès, M. GUILLARD Jean-François,  
Mme RIOLET Murielle, M. JOSELON Jacques, Mme LABRANDE Nicole,  
M. GADRAT Antoine, M. SCAVINER Yves, Mme DUGUET Véronique,  
Mme HALLARD Claudie, M. BARON Philippe, M. SARR Abdoulaye,  
Mme CHAMPIGNY Sylvaine, Mme KOSTRZEWA Florence, M. GENTILHOMME  
Jacques, M. COILLANDEAU Jean-Michel, Mme ENCRINE Eloïse, M. RUSSEAU  
Guy, M. DOMISE Gérard, Mme GRAMMONT Christine, M. BORDAS Laurent,  
Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève, , Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, Mme  
LHERITIER Florence

#### RESULTATS DU VOTE

VOIX POUR : 26

VOIX CONTRE : 4

ABSTENTIONS 3

#### ABSENTS ET EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. BERTRAND Louis à M. GADRAT Antoine,  
Mme COULON Nathalie à Mme LAUNAY Michèle,  
Mme LEREBOURG Delphine à Mme HALLARD Claudie,  
Mme DAUMAIN Marie-Agnès à M. JOSELON Jacques,  
Mme DANINOS Sandrine à M. BORDAS Laurent,  
M. LAMY Michel à Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève,  
M. ROLQUIN Michel à Mme CHAMPIGNY Marie-Martine

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

LE : 15 JUIL. 2016

REÇU EN PREFECTURE

LE : 15 JUIL. 2016

PUBLIÉ OU NOTIFIÉ

LE : 13 JUIL. 2016

#### OBJET

#### URBANISME

**Eco-quartier de la Guignardière : Validation de l'avant-  
projet d'aménagement des espaces publics**



Le Maire

C. GATARD

Mme RIOLET, Adjointe au Maire déléguée au logement, aux éco quartiers et au contrôle de gestion, explique que dans le cadre de la réalisation de l'opération de l'éco quartier de la Guignardière, l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est GEOPLUS a mené les études nécessaires à l'élaboration du projet.

Les travaux prévus concernent la viabilité primaire du quartier, à savoir :

#### **Les axes structurants**

Axe Sud

Axe Nord

Axe Est

#### **Les axes secondaires**

La ceinture de cœur de quartier

Le corridor

L'allée cavalière

#### **Les parcs**

Le parc du vallon

Le parc central et la placette

#### **Les revêtements et matériaux**

Les revêtements des voies

Le traitement des soutènements sur l'axe Sud

La circulation douce et les plateaux

La placette de la maison de quartier et les allées cavalières

Les cheminements des parcs

Les soutènements des parcs

#### **La palette végétale**

Les corridors écologiques

Les alignements structurants

L'axe Sud

#### **La gestion des eaux pluviales**

Bassin versants Sud

Bassins versants Nord

L'opération sera conduite en 3 phases :

Une première phase correspondant à la tranche ferme qui concerne l'ensemble des travaux de viabilisation en revêtement provisoire et les plantations.

Deux phases correspondant aux tranches conditionnelles qui concernent la réalisation des travaux de finition (voirie et plantations).

Au stade de l'avant-projet, le montant total prévisionnel des travaux s'élève à **5 854 039 € HT**,  
Comprenant 3 859 214 € HT pour les Voiries et Réseaux Divers, 875 775 € HT pour l'assainissement (Eaux usées- Eaux pluviales), 129 600 € HT pour l'adduction d'eau potable, 142 400 € HT pour la signalisation et le mobilier urbain, 545 000 € HT pour les espaces verts, 302 050 € HT pour l'éclairage public.

#### **Les honoraires de maîtrise d'œuvre**

Ceux-ci sont fixés forfaitairement à 4,17 % du montant des travaux de la tranche ferme et 2,90 % du montant des travaux des tranches conditionnelles, auxquelles s'ajoutent les études préalables pour un montant de 42 100 € HT ;

Soit un montant de **269 045 € HT**.

Le calendrier prévisionnel des travaux se décompose comme suit :

- Dépôt des dossiers loi sur l'eau : Mai 2016
- Dépôt du permis d'aménager : Mai 2016
- Consultation des entreprises pour les marchés de travaux de viabilisation : Juillet 2016
- Choix des entreprises : Septembre 2016
- Commencement des travaux : Octobre 2016
- Réception des travaux : Juin 2017

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Développement économique et Logement » en date du 14 juin 2016,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Mme RIOLET

#### **PAR 26 VOIX POUR, 4 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS**

- **VALIDE** l'avant-projet d'aménagement des espaces publics ;
- **FIXE** le montant prévisionnel des travaux à 5 854 039€ HT soit suivant l'estimation proposée par le groupement de maîtrise d'œuvre ;
- **ARRETE** le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre à 269 045 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et aux marchés de travaux en découlant ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé :
  - M. le Préfet d'Indre et Loire,
  - aux services municipaux concernés : l'Urbanisme et la Direction Générale des Services

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et les Membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme :



*Le Maire,*

*C. GATARD*